



LA LETTRE DE DIRECTION

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

L'HEBDO

Lettre Hebdo n°138 - Jeudi 6 janvier 2022

A la une

Bonne année 2022

Chaque mois de janvier voit fleurir les vœux à l'attention de celles et ceux qui nous sont proches et en direction de nos collaborateurs, collègues ou camarades.

Évidemment, nous nous plions avec enthousiasme à cet exercice car nous sommes convaincus que c'est aussi l'occasion de nous fixer quelques objectifs et de nous rappeler que nous aspirons à des jours meilleurs !

Il est vrai que ces premières heures de 2022, bien semblables aux dernières de 2021, pèsent déjà fortement sur notre optimisme, que nous ne savons pas comment cette crise sanitaire s'effacera au profit d'un travail pédagogique de fond, dans un esprit coopératif et ambitieux. Il est vrai également que les temps politiques à venir vont impacter notre profession et les perspectives que nous lui associons.

Mais, c'est forts d'un travail quotidien, acharné, en équipe, conduit par nos élus locaux et nationaux, auprès de tous les niveaux hiérarchiques, avec de franches ambitions accrochées à une détermination sans faille et dans l'intérêt du plus grand nombre, que nous avançons dans cette nouvelle année.

Nous vous souhaitons, personnellement, professionnellement et syndicalement une bonne année 2022. Qu'elle nous offre des perspectives et qu'elle soit porteuse d'espoirs !

Au SNP DEN-UNSA, nous allons continuer à œuvrer pour faire de ces espoirs des réalités.

**Journée "administration morte" le 14 janvier 2022
NON à l'autorité fonctionnelle des collectivités sur les adjointes
et adjoints gestionnaires**

. -

Dans le cadre de l'[action intersyndicale](#) (UNSA Éducation, CGT, Educ'Action, FNEC-FP FO, FSU, SGEN-CFDT, SNALC, SUD Éducation), il a été décidé de faire du 14 janvier une journée "administration morte" dans les collèges et les lycées pour s'opposer à l'article 41 de la loi 3DS qui confère l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints fonctionnaires aux collectivités territoriales.

L'UNSA Éducation, le SNPDEN Unsa et A&I Unsa appellent les chefs d'établissement, les adjointes et adjoints gestionnaires, et tous les personnels administratifs, à s'engager pleinement dans cette action intersyndicale le 14 janvier notamment :

- en refusant toute sollicitation de l'institution et des collectivités ;
- en ne participant pas aux réunions prévues ce jour-là ;
- en ne répondant pas aux mails ;
- en ne répondant pas au téléphone ;
- en fermant les « intendances » au prétexte de réunions de service pour réfléchir à la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle ;
- en affichant sur les portes ou sur les bureaux « Journée administration morte : NON au transfert de l'autorité fonctionnelle sur les adjointes et adjoints gestionnaires ».

Dans la continuité de nos opérations effectuées en décembre en académie, poursuivons nos actions !

Cette journée « administration morte » est nécessaire pour continuer à avertir les élu(e)s (départementaux, régionaux et parlementaires) sur les dangers et les conséquences de cet article 41 sur le fonctionnement des EPLE.

D'autres actions seront proposées, dans un second temps.

Visuels et consignes : [Consignes](#), [Affiche](#), [Chevalet paysage1](#) et [Chevalet portrait2](#)

Autres

Ouverture de la plateforme syndicale de mobilité

Cher(e)s collègues candidats à la mobilité,

Depuis le début, le SNPDEN-UNSA est à vos côtés pour accompagner vos démarches et répondre à vos interrogations sur les mouvements à venir. Vous avez pu bénéficier des informations, à travers nos nombreux outils, et de nos conseils, lors des entretiens que vous avez sollicités auprès des commissaires paritaires, académiques et nationaux.

Aujourd'hui vous avez confirmé vos demandes et vous avez obtenu, ou êtes encore dans l'attente de ceux-ci, les éléments relatifs à votre évaluation (compte rendu d'entretien professionnel, évaluation prospective, lettres codes).

Notre accompagnement continue et entre dorénavant dans une nouvelle phase, celle du dialogue social avec l'institution. [Lire la suite \(Adhérents\)](#)

Mobilité des personnels de direction au sein des EPLEFPA

Suite aux échanges du SNPDEN avec le secrétaire général du SNPDEA-Unsa AAF, voici en lien pour votre information, la [note de service](#) relative aux modalités d'instruction des demandes de mutation et candidatures sur les emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2022, en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) ou en établissements publics d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA).

Les collègues intéressé(e)s par cet appel à candidatures peuvent entrer en contact avec Nicolas Petit, secrétaire général du SNPDEA-Unsa (nicolas.petit@educagri.fr).

Actualités

Répartition des moyens pour la rentrée 2022

Comment afficher des moyens en hausse et un nombre de postes en baisse

Lors du CTMEN du 15 décembre 2021, le MENJS était heureux d'annoncer que, malgré une baisse des prévisions d'effectifs pour la rentrée 2022 (- 6613 élèves soit 0,1 %), qui s'ajoute à la baisse inattendue des effectifs à la rentrée 2021 (- 16700 élèves soit 0,4 %), dans le second degré, les moyens seraient à la hausse lors de la prochaine rentrée.

Sont ainsi affichés 1615 moyens d'enseignement supplémentaires, devant permettre de nouvelles créations d'ULIS, et dans le même temps, le schéma d'emplois propose la création de 300 postes de CPE, 50 postes d'infirmières et 60 postes d'inspecteurs.

Et ce sans prévision d'augmentation du nombre d'heures supplémentaires !
Où est l'astuce ? [Lire la suite \(Adhérents\)](#)

Infos Retraités UNSA

En fichier joint le [numéro 78 de Janvier-Février 2022](#) de la lettre nationale "Infos Retraités". Il s'agit de la dernière lettre bimestrielle sous cette forme.

À partir du mois de février, une information en ligne, composée de textes courts collant davantage à l'actualité, sera diffusée par l'UNSA Retraités, autant de fois que nécessaire.

Textes signalés

A signaler notamment parmi les nombreux textes parus aux JO et BO durant les vacances, et depuis notre [dernière Lettre hebdo](#), au JO du 6 janvier [l'arrêté du 22 décembre](#) relatif au nombre de postes offerts au concours interne de personnels de direction pour 2022 (605 postes)... [Et aussi](#)